

Questions au Gouvernement 12 janvier 2017 / Franck Montaugé

M. le Président,

Chers collègues,

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt,

Monsieur le ministre,

Après celle de 2016, l'épizootie de grippe aviaire qui est apparue début décembre dans le Tarn s'est depuis transformée en véritable catastrophe économique et sociale pour de nombreux acteurs de la filière avicole.

A ce jour, 115 foyers ont été répertoriés sur 8 départements.

Les trois quarts de ces foyers se situent dans le Gers et dans les Landes.

Malgré les mesures drastiques prises par vos services et appliquées par les acteurs de la filière – je salue les uns et les autres pour leur sens des responsabilités - l'épizootie progresse toujours et s'étend sur le territoire.

Et les causes possibles de cette situation sont à ce jour au stade d'hypothèses.

Sans verser dans une commisération de mauvais aloi, il n'y a guère de chose plus douloureuse pour un éleveur que de voir son travail et ses bêtes, de surcroît saines, vouées à la destruction pure et simple.

Au-delà de la détresse morale et de l'avenir dans lequel il est difficile de se projeter, certains se demandent s'ils doivent continuer ou envisager une reconversion.

Dans ce contexte dramatique, des questions appellent des réponses immédiates, d'autres concernent le devenir de la filière.

M. le Ministre,

La solidarité nationale doit s'exercer et elle doit se traduire par des indemnisations effectuées dans les meilleurs délais.

Le solde de la première crise n'est pas intégralement réglé. Certains producteurs sont touchés une seconde fois et sont plongés dans une immense difficulté.

Comment envisagez-vous de répondre à cette demande urgente et légitime ?

Cette crise nous oblige aussi à penser l'avenir de la filière à partir de la situation actuelle et de ses causes avérées.

Comment votre ministère, avec les organisations professionnelles concernées et les collectivités, peut-il contribuer aux adaptations structurelles nécessaires qui permettront aux différents types d'organisations de production de maîtriser le risque sanitaire, tout en relevant le défi de la performance économique, sociale et environnementale ?

Le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, dans le cadre de ses attributions, ne pourrait-il pas être missionné pour une réflexion de ce type ?

Je vous remercie.